



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Seizième session

Réunion en ligne, 5, 7 et 21 avril 2022

Rapport du Comité chargé de la mise en œuvre et du
renforcement des capacités

Point 11.1 de l'ordre du jour

Document établi par le secrétariat de la CIPV

I. Introduction

1. Le présent rapport contient un résumé des activités menées en 2021 par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (le Comité). Ces activités ont pour objet d'appuyer la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), des normes et des recommandations de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) par les parties contractantes en renforçant les capacités phytosanitaires de ces dernières. On trouvera ci-après une vue d'ensemble des travaux du Comité ainsi que des sections abordant plus en détail certaines activités majeures qu'il a réalisées. Des informations complémentaires sont fournies dans d'autres documents de la CMP sur le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS), l'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP), l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes et les obligations nationales en matière de communication d'informations (ONC), ainsi que dans la synthèse des projets gérés par le secrétariat.

2. De nombreux experts contribuent aux travaux du Comité, et ce dernier voudrait inviter la CMP à remercier ceux d'entre eux qui ont pris congé cette année ou qui ont participé à l'élaboration d'un guide ou de matériel pédagogique en 2021. La liste de ces experts figure dans le récapitulatif qui se trouve à la fin du rapport.

3. Dans le présent document, on trouvera tout d'abord les faits saillants des réunions du Comité, puis une présentation des activités menées par les sous-groupes et les équipes du Comité.

4. Pour faciliter la consultation, les décisions demandées à la CMP tout au long de ce document sont récapitulées à la fin du rapport.

II. Réunions tenues par le Comité en 2021

5. En 2021, le Comité s'est réuni à distance à huit reprises (y compris lors de sa dix-septième réunion en ligne, qui a eu lieu sur quatre jours en novembre).

6. Le Comité a poursuivi ses travaux sur les questions prioritaires inscrites à la liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités afin de progresser dans l'élaboration d'un certain nombre de guides et de supports pédagogiques. En outre, il a supervisé les travaux de ses sous-groupes et équipes et a donné des orientations concernant les activités menées dans le cadre des projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités.

7. Le Comité a tenu sa première réunion de l'année 2021 en janvier; il s'agissait de sa dixième réunion en ligne. Les participants ont examiné les conclusions de l'étude de conception réalisée par l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre. L'étude devait permettre de réfléchir à des façons d'améliorer la diffusion des guides et du matériel pédagogique de la CIPV compte tenu des attentes du public cible dans le monde virtuel dans lequel nous évoluons désormais.

8. Le Comité a tenu sa onzième réunion en ligne en février pour approuver le plan de travail de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes pour 2021. Des informations actualisées sur le projet du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) intitulé «Au-delà de la conformité» ont été communiquées au Comité, qui a noté que les outils mis au point dans le cadre du projet ne seraient pas des outils interactifs en ligne, mais se présenteraient sous forme de fichiers Excel téléchargeables et d'instructions disponibles sur le Portail phytosanitaire international (PPI) dans toutes les langues officielles de la FAO. En outre, le Comité a pris note des activités relatives au commerce électronique qui ont été menées à bien en 2020 et examiné et approuvé le plan de travail en matière de commerce électronique pour 2021.

9. Le Comité a tenu sa douzième réunion en ligne au mois de mars afin d'examiner les modifications qu'il était proposé d'apporter au processus d'élaboration des guides et du matériel pédagogique de la CIPV sur la mise en œuvre et le renforcement des capacités. Lors de cette réunion, il a approuvé le résumé des activités menées concernant les ONC ainsi que le plan de travail proposé pour 2021. Il a également examiné les principales décisions prises à la quinzième session de la CMP (2021) s'agissant de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, en accordant une attention particulière aux directives dont avait besoin l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes.

10. En avril, le Comité a tenu sa treizième réunion en ligne, au cours de laquelle il a été tenu informé des activités de l'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui. À cette occasion, il a également examiné les informations actualisées fournies par l'Équipe ePhyto au sujet de la solution ePhyto de la CIPV. Les membres du Comité ont par ailleurs reçu un compte rendu des résultats des ateliers régionaux de la CIPV et discuté des plans et des préparatifs pour les ateliers régionaux de 2021. Enfin, cette réunion a donné au Comité l'occasion de se pencher sur les progrès réalisés eu égard aux ressources en ligne pour la mise en œuvre et le renforcement des capacités, ainsi que de décider de la façon dont procéder quant aux pages restant à rédiger sur les composantes d'un système phytosanitaire.

11. Tenue en mai, la quatorzième réunion en ligne du Comité avait pour objectif de permettre la communication d'informations sur les projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités qui ne sont pas du ressort du Comité. Elle a également été l'occasion d'examiner l'état d'avancement des projets gérés par le secrétariat de la CIPV, dont les efforts pour améliorer la transparence concernant les activités relatives aux projets auxquels il prend part ont ainsi été mis en avant. Le Comité a invité des observateurs d'organisations internationales et d'organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV), à savoir du Ministère australien des affaires étrangères et du commerce (DFAT), du Comité de liaison pour les fruits tropicaux et les légumes de contre-saison (COLEACP), de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), du Japon, de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes et du Groupe de la Banque mondiale, à présenter leurs projets et à échanger afin de favoriser les effets de synergie. Il a également reçu des informations actualisées sur la situation de *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* race tropicale 4 (TR4) et est convenu de créer une équipe pour aider à résoudre cette question pressante.

12. En juin, le Comité a tenu sa quinzième réunion en ligne afin d'étudier différentes solutions pour simplifier le processus d'examen des ressources mises à disposition. Il a approuvé, après les avoir modifiés, les critères et procédures révisés de contribution aux ressources phytosanitaires. Il a également examiné la liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités et est convenu de recommander que certains thèmes soient supprimés. En outre, il a examiné et ajusté les priorités. Il a confirmé que des projets de spécifications seraient élaborés pour trois thèmes et feraient l'objet d'une consultation en 2021 (voir la section 3.4 du présent rapport). La réunion a également donné au Comité l'occasion de se pencher sur les modifications qu'il était proposé d'apporter au Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre.

13. Pendant sa seizième réunion en ligne, qui s'est déroulée en septembre, le Comité a discuté des résultats des consultations et approuvé les spécifications suivantes concernant les guides et le matériel pédagogique:

- guide pour la planification des interventions d'urgence (2019-012);
- cours de formation en ligne sur l'inspection (2020-011);
- cours de formation en ligne sur la surveillance et les obligations en matière d'établissement de rapports (2020-012).

14. En outre, le membre du Comité représentant le Comité des normes a présenté des informations mises à jour. La coopération entre le Comité des normes et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités revêt une importance capitale et ce dernier étudie en permanence de nouvelles façons d'améliorer cette collaboration et d'optimiser l'utilisation des ressources.

15. Le Comité s'est également intéressé à la façon de procéder pour faire de l'IRSS un système durable.

16. En novembre, le Comité a tenu sa dix-septième réunion en ligne sur quatre jours afin de pouvoir examiner en profondeur un certain nombre de questions prioritaires, notamment les versions révisées de projets de spécifications relatifs aux guides et au matériel pédagogique en tenant compte des commentaires formulés, et a approuvé les spécifications suivantes:

- programmes de formation à l'intention des spécialistes de la santé des végétaux (2017-054);
- guide pour l'élaboration de procédures de sécurité phytosanitaire visant à maintenir l'intégrité phytosanitaire des envois destinés à l'exportation (2018-028);
- guide sur l'élaboration et la mise en œuvre de dispositions réglementaires et législatives pour gérer les risques phytosanitaires associés à des articles réglementés à l'intention des ONPV (2018-008).

17. Le Comité s'est penché sur les résultats des consultations concernant le projet de mandat du Sous-groupe sur les ONC. Tenant compte des commentaires formulés, il a révisé et approuvé le mandat.

18. À l'occasion de la réunion, les sous-groupes et les équipes du Comité ont présenté leurs rapports sur les activités qu'ils avaient menées en 2021 et ont demandé au Comité d'approuver leurs plans de travail pour 2022. En outre, le Comité a examiné les recommandations de l'Équipe spéciale chargée des thèmes concernant les propositions reçues sur des thèmes relatifs à la mise en œuvre.

19. Les rapports des réunions du Comité sont disponibles en ligne sur le PPI¹.

20. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* des conclusions des réunions tenues en 2021 par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.

¹ Rapports des réunions du Comité (en anglais) <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/capacity-development-committee/>.

III. Activités des sous-groupes du Comité

A. Sous-groupe du Comité sur le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS)

21. L'IRSS permet d'effectuer un suivi des difficultés liées à la mise en œuvre des dispositions de la CIPV, des Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et des recommandations de la CMP au moyen d'études et d'enquêtes.
22. En 2021, le Sous-groupe sur l'IRSS s'est réuni à trois occasions (avril, juillet et octobre) afin de discuter de la mise en œuvre du plan de travail de l'IRSS pour 2021 et d'examiner l'état d'avancement des études sur les thèmes ayant le degré de priorité 1 ainsi que des publications en cours d'élaboration dans le cadre de l'IRSS.
23. Les rapports issus de ces réunions sont disponibles en ligne sur le PPI².
24. Les études ci-après réalisées dans le cadre de l'IRSS sont achevées et devraient être publiées³ au premier trimestre de 2022:
- analyse consolidée de deux enquêtes générales précédentes sur la CIPV (2018-53, priorité 1);
 - étude théorique sur les *Exigences applicables aux ONPV autorisant des entités à mener des actions phytosanitaires* (2018-55, priorité 2);
 - enquête sur le bilan de la mise en place de zones exemptes d'organismes nuisibles (2018-50, priorité 1).
25. Les deux études ci-après sont en cours de réalisation et devraient être terminées dans le courant du premier trimestre de 2022:
- étude sur l'élaboration de directives relatives à la gestion des frontières fondée sur le risque (2019-13, priorité 1);
 - étude sur l'utilité des protocoles de diagnostic de la CIPV (2019-14, priorité 1).
26. Le Sous-groupe et le Secrétariat de la CIPV ont tenu des débats et mené des enquêtes afin de trouver des solutions pour faire de l'IRSS un système durable. Ces solutions sont présentées dans un rapport qui sera publié au premier trimestre de 2022. Des informations complémentaires sont disponibles dans le document de la CMP relatif au point 11.5 de l'ordre du jour.
27. De mars à juin 2021, un appel à propositions a été lancé afin de recueillir des idées de thèmes d'étude et d'enquête intéressant l'IRSS auprès du Bureau de la CMP, du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, du Comité des normes, des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) et du secrétariat de la CIPV. Afin d'améliorer la coordination des propositions, l'appel a été adressé au Secrétaire de la CIPV et à la présidence de chaque organisme (avec les membres en copie). Ils étaient invités à envoyer leurs propositions par l'intermédiaire de leurs représentants au sein du Sous-groupe.
28. À la date butoir, le Sous-groupe avait reçu une proposition d'étude sur le commerce électronique. Il est convenu de recommander au Comité l'ajout de cette étude à la liste des thèmes intéressant l'IRSS⁴.

² Page web du Sous-groupe sur l'IRSS (en anglais): <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/capacity-development-committee/ic-sub-group/ic-sub-group-for-implementation-and-review-and-support-system-irss/>.

³ Page web de l'IRSS (en anglais): <https://www.ippc.int/en/core-activities/implementation-review-and-support-system/>.

⁴ Liste des thèmes intéressant l'IRSS (en anglais): <http://www.ippc.int/en/publications/87720/>.

29. Les études et les travaux réalisés dans le cadre de l'IRSS ont abouti à plusieurs publications, qui ont été examinées par le Sous-groupe et approuvées en vue d'être publiées.

30. En outre, le Sous-groupe a pris part à l'organisation du webinaire sur l'IRSS⁵, qui s'est tenu le 10 décembre 2021 et dont l'objectif était de présenter les principales réalisations et les travaux en cours de l'IRSS ainsi que les prochaines étapes de la transition vers un système durable.

31. La majeure partie des activités de l'IRSS ont été réalisées à l'aide des ressources fournies dans le cadre d'un projet financé par l'Union européenne et visant à soutenir le troisième cycle (2018-2020) de projets de l'IRSS (GCP/GLO/877/EC).

32. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* des activités menées par le Sous-groupe du Comité sur l'IRSS.

B. Sous-groupe du Comité sur la prévention et le règlement des différends

33. En 2019, on a lancé un appel à candidatures⁶, prolongé à deux reprises, pour recruter des experts au sein du Sous-groupe sur la prévention et le règlement des différends, mais un nombre insuffisant de candidatures a été reçues. Au vu des résultats de l'appel et compte tenu du fait que la procédure de règlement des différends de la CIPV était en cours d'examen, le Comité a suspendu les activités du Sous-groupe.

Toutefois, l'avenir de ce dernier est étroitement lié à la décision que prendra la CMP concernant les versions révisées du mandat et du règlement intérieur du Comité, plus précisément au sujet de la supervision de la procédure de règlement des différends de la CIPV.

34. On trouvera de plus amples renseignements dans le document de la CMP paru sous la cote CPM 2022/05 et portant sur la procédure révisée de règlement des différends de la CIPV.

35. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* de la situation actuelle du Sous-groupe du Comité sur la prévention et le règlement des différends.

C. Sous-groupe du Comité sur l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes

36. En 2021, l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes s'est réunie 10 fois. Étant donné que son mandat est arrivé à échéance à la fin de 2021, elle présentera son rapport final au Comité en février 2022. Une fois approuvé, le rapport sera publié sur le PPI. Un résumé du rapport et des recommandations sera présenté à l'occasion de la seizième session de la CMP (en 2022), au titre du point 11.3 de l'ordre du jour consacré à l'Équipe spéciale.

37. En outre, conformément à la demande formulée à sa quinzième session, tenue en 2021, la CMP devra se pencher sur la création d'un groupe de réflexion sur les conteneurs maritimes. Le projet de mandat de ce groupe de réflexion a été rédigé par l'Équipe spéciale et examiné par le Groupe de la planification stratégique. Il est présenté au titre du point 8.8.6 de l'ordre du jour.

38. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* des activités menées par le Sous-groupe du Comité sur l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes.

⁵ Webinaire sur l'IRSS (en anglais) : <http://www.ippc.int/en/news/workshops-events/webinars/implementation-review-and-support-system-irss-december-2021/>.

⁶ Appel à candidatures d'experts (en anglais): <http://www.ippc.int/en/calls/call-for-experts-ic-sub-group-on-dispute-avoidance-and-settlement/>.

IV. Activités des équipes du Comité

A. Équipe du Comité chargée des obligations nationales en matière de communication d'informations

39. L'équipe du Comité chargée des ONC a tenu six réunions afin de donner des indications à ce sujet au Secrétariat de la CIPV et de faciliter l'exécution du plan de travail de 2021 concernant les ONC.

40. Le Sous-groupe du Comité sur les ONC a été créé par le Comité et son mandat a été approuvé, mais étant donné que le Secrétariat de la CIPV manque de ressources à consacrer aux activités relatives aux ONC en 2022, l'appel à candidatures d'experts et la mise en route du Sous-groupe ont été reportés.

41. De plus amples renseignements sur les activités relatives aux ONC sont fournis au titre du point 11.2 de l'ordre du jour de la CMP.

42. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* des activités menées par l'équipe du Comité chargée des obligations nationales en matière de communication d'informations.

B. Équipe du Comité chargée du commerce électronique

43. L'élaboration du guide de la CIPV sur le commerce électronique des végétaux, des produits végétaux et d'autres articles réglementés (2017-039) se poursuit. Le guide devrait être publié en 2022. En mars 2021, une page web⁷ sur les systèmes de commerce électronique a été mise en ligne, l'objectif étant de réunir en un même endroit les liens vers l'ensemble des NIMP, des recommandations de la CMP, des guides de la CIPV et des ressources mises à disposition qui ont trait à ce sujet. L'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Union postale universelle (UPU) et l'ONPV de la Nouvelle-Zélande ont soumis des contributions⁸.

44. L'équipe du Comité a renforcé sa collaboration avec l'OMD, l'UPU et la Fédération internationale des semences concernant le commerce électronique et les risques phytosanitaires associés aux envois par voie postale ou par des services de livraison rapide. Le secrétariat de la CIPV continue de participer activement aux travaux du Groupe de travail de l'OMD sur le commerce électronique. En tant qu'observateur auprès du Groupe, le secrétariat a contribué à l'examen du Cadre de normes de l'OMD pour le commerce électronique transfrontalier en 2021-2022⁹.

45. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* des activités menées par l'équipe du Comité chargée du commerce électronique.

C. Équipe du Comité chargée du Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre

46. Après son approbation par les participants à la quinzième session de la CMP, la dernière version en date du Cadre a été publiée sur le PPI¹⁰. En 2021, les chefs de file issus du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et du Comité des normes ont examiné le Cadre afin de s'assurer que celui-ci tenait compte des progrès les plus récents en matière de normes et de mise en œuvre. La version révisée a été présentée au Comité des normes en juillet et au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités en juin, et les deux comités sont convenus qu'elle devrait

⁷ Page web sur le commerce électronique (en anglais): <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/phytosanitary-system/e-commerce/>.

⁸ Ressources mises à disposition (en anglais): <http://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/contributed-resource-list/>.

⁹ Cadre de normes de l'OMD pour le commerce électronique transfrontalier:

<http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instrument-and-tools/frameworks-of-standards/ecommerce.aspx>.

¹⁰ Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre (en anglais): <http://www.ippc.int/en/core-activities/standards-and-implementation/ippc-framework-for-standards-and-implementation/>.

être présentée au Groupe de la planification stratégique. En octobre 2021, en vue de la seizième session de la CMP, le Groupe a demandé au Secrétariat de la CIPV d'élaborer un document pour y proposer une façon plus efficace et plus rationnelle de présenter le contenu du Cadre. L'objectif est de simplifier le processus de compilation et de mise à jour des données du Cadre afin d'améliorer la facilité d'emploi de celui-ci et de réduire les coûts.

47. On trouvera dans le document de la CMP établi au titre du point 8.3 de l'ordre du jour des informations complémentaires sur la proposition du secrétariat de la CIPV s'agissant de créer une base de données sur le Cadre.

48. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* des activités menées par l'équipe du Comité chargée du Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre.

D. Équipe du Comité chargée des guides et du matériel pédagogique

49. En 2021, trois guides de la CIPV ont été publiés:

- *Pest Status Guide* (2017-048) (Guide sur la détermination de la situation d'un organisme nuisible);
- *Surveillance guide* (2017-049) (Guide sur la surveillance, version révisée);
- *Fall armyworm prevention guide* (2020-010) (Guide sur la prévention de la chenille légionnaire d'automne).

50. Entre octobre et décembre 2021, on a organisé une série de webinaires afin de promouvoir ces trois nouveaux guides. Des services d'interprétation simultanée étaient assurés en arabe, en français et en russe. Au total, 120 participants ont assisté aux trois séances de formation tenues dans le cadre des webinaires sur les nouvelles directives en matière de préparation et d'intervention face à la chenille légionnaire d'automne. En octobre, le webinaire sur la détermination de la situation d'un organisme nuisible, la surveillance et les approches systémiques a permis de lancer les deux autres nouveaux guides ainsi que les outils en ligne relatifs aux approches systémiques. L'événement a réuni 354 participants de 77 pays, et une enquête a montré que presque tous prévoient d'utiliser les nouveaux guides ou de les faire découvrir à des collègues après le webinaire. Le Comité a reçu des retours très positifs concernant l'ensemble des webinaires et compte en organiser d'autres en 2022.

51. Les guides et supports pédagogiques ci-après sont en cours d'élaboration et devraient être publiés en 2022:

- cours de formation en ligne sur l'analyse du risque phytosanitaire, (2020-002);
- cours de formation en ligne sur le système de certification phytosanitaire à l'exportation (2020-003);
- guide pour la planification des interventions d'urgence (2019-012);
- cours de formation en ligne sur l'inspection (2020-011);
- cours de formation en ligne sur la surveillance et les obligations en matière d'établissement de rapports (2020-012);
- guide sur le commerce électronique (2017-039);
- guide sur la mise en œuvre de la NIMP 15 (2017-043).

52. Quatre nouveaux cours de formation en ligne et un guide sur la planification des interventions d'urgence sont en cours d'élaboration dans le cadre d'un projet financé par le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et devraient être achevés d'ici la fin du mois de mai 2022. Les cours de formation sont mis au point en collaboration avec le COLEACP, dans le cadre d'un nouveau mémorandum d'accord avec le secrétariat de la CIPV signé en novembre 2021. Cette collaboration associe l'expertise du secrétariat sur les questions phytosanitaires et l'expertise du Comité

de liaison s'agissant de créer des cours de formation en ligne et de les dispenser en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique. Les cours devraient être disponibles en 2022.

53. En juin 2021, sur la base d'une proposition de l'équipe du Comité, ce dernier a révisé le processus d'établissement des guides et du matériel pédagogique de la CIPV¹¹ afin d'accroître la transparence et de laisser aux parties contractantes la possibilité de formuler des observations sur les projets de spécifications. Six projets de spécifications¹² concernant des ressources sur la mise en œuvre et le renforcement des capacités ont été présentés en vue de faire l'objet de consultations du 1^{er} juillet au 31 août 2021. Les versions finales des spécifications ont été élaborées, puis approuvées par le Comité, et quatre d'entre elles ont été ajoutées au plan de travail du secrétariat de la CIPV pour 2022.

54. En janvier 2022, une nouvelle page web a été créée sur le PPI pour y présenter les guides et le matériel pédagogique de la CIPV déjà publiés¹³. On y trouve une liste dotée d'une fonction de recherche et il y est clairement indiqué dans quelles langues de la FAO chaque publication est disponible.

55. En 2021, le secrétariat de la CIPV a fait de grands progrès pour ce qui est d'obtenir à titre gracieux des traductions des guides et du matériel pédagogique de la CIPV dans les langues officielles de la FAO. Les collaborateurs qui souhaitent traduire un guide ou un support pédagogique en particulier sont invités à contacter le secrétariat (ipcc@fao.org).

56. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* des activités menées par l'équipe du Comité chargée des guides et du matériel pédagogique;
- 2) *prendre note* des guides et des supports pédagogiques publiés en 2021;
- 3) *prendre note* des progrès réalisés dans l'élaboration des guides et du matériel pédagogique.

E. Ajustements que le Comité propose d'apporter à la liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités

57. Les éléments qu'il est proposé d'ajouter à la liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités seront également présentés au titre de deux autres points de l'ordre du jour de la CMP:

- point 8.7 («Recommandations formulées par l'Équipe spéciale chargée des thèmes en réponse à l'appel à propositions de thèmes lancé par la CIPV en 2021: normes et mise en œuvre»), au titre duquel il est proposé d'ajouter un thème pour l'élaboration d'un guide sur la réalisation d'audits dans le contexte phytosanitaire (2021-009);
- point 11.2 («Obligations des pays en matière de communication d'informations»), au titre duquel il est proposé d'ajouter un thème pour la révision du guide sur les obligations nationales en matière de communication d'informations (2021-026).

58. Comme indiqué ci-dessus, le Comité a approuvé la révision du processus d'établissement des guides et du matériel pédagogique de la CIPV. Cette révision permet de clarifier le processus d'élaboration des guides, des modules de formation, des cours de formation en ligne, des vidéos, des programmes de formation et d'autres ressources techniques de mise en œuvre et de renforcement des capacités. Les ressources mises à disposition, les procédures, les programmes, l'outil ECP et les supports de formation élémentaire ne relèvent pas de la catégorie «guides et matériel pédagogique» et les travaux

¹¹ Processus d'établissement des guides et du matériel pédagogique de la CIPV (en anglais): <http://www.ipcc.int/en/publications/88591/>.

¹² Spécifications relatives à la mise en œuvre et au renforcement des capacités établies en 2021 (en anglais): <http://www.ipcc.int/en/core-activities/capacity-development/consultation-on-ic-sub-groups-draft-terms-of-reference-and-draft-rules-of-procedure/>.

¹³ Guides et matériel pédagogique de la CIPV: <http://www.ipcc.int/en/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/>.

les concernant suivent des processus différents. Le Comité recommande donc que les thèmes ci-après soient supprimés de la liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités:

- programme sur le renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'infestations d'organismes nuisibles (2017-051) (voir le point 8.8.1 de l'ordre du jour de la CMP);
- révision des procédures de règlement des différends (1999-005) (voir le document CPM 2022/05);
- modernisation de l'outil ECP (2017-052) (voir le point 11.4 de l'ordre du jour de la CMP);
- programme relatif aux conteneurs maritimes (2016-016) (voir la section 2.3);
- ressource mise à disposition sur la surveillance phytosanitaire (2015-015);
- ressource mise à disposition sur la conception de laboratoires de quarantaine végétale (2018-013);
- matériel de sensibilisation sur la gestion des végétaux et des produits végétaux transportés par des passagers entrants (2018-017).

59. Le Comité recommande que le thème ci-après, qui figure depuis longtemps sur la liste des thèmes, soit supprimé, car aucun formulaire de proposition de thème ou projet de spécification ni aucun autre renseignement quelconque n'y est associé:

- diagnostic des organismes nuisibles (2016-015).

60. Une nouvelle base de données concernant la liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités¹⁴ a été mise au point et peut être consultée depuis le PPI. On y trouve la liste des thèmes adoptés par la CMP, traduite dans toutes les langues officielles de la FAO. Le degré de priorité, l'état d'avancement et le statut sont indiqués pour chaque thème, et une fonction de recherche facilite la consultation. Le type de produit, la source de financement et la date de publication prévue ont été ajoutés, comme demandé lors de la quinzième session de la CMP. On trouve également, pour chaque thème, le nom des personnes qui en sont responsables au sein du Comité et au sein de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre; une colonne est également réservée aux remarques et aux liens vers des pages web liées au thème.

61. Étant donné que les guides et supports pédagogiques de la CIPV ci-après ont été publiés en 2021, le Comité recommande qu'ils soient retirés de la liste des thèmes:

- *Pest Status Guide* (2017-048) (Guide sur la détermination de la situation d'un organisme nuisible);
- *Surveillance guide* (2017-049) (Guide sur la surveillance, version révisée);
- *Fall armyworm prevention guide* (2020-010) (Guide sur la prévention de la chenille légionnaire d'automne).

62. La CMP est invitée à:

- 1) *approuver* la suppression des thèmes ci-après de la liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités¹⁵:
 - a) programme sur le renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'infestations d'organismes nuisibles (2017-051) (voir le point 8.8.1 de l'ordre du jour de la CMP);
 - b) révision des procédures de règlement des différends (1999-005) (voir le document CPM 2022/05);
 - c) modernisation de l'outil ECP (2017-052) (voir le point 11.4 de l'ordre du jour de la CMP);
 - d) programme relatif aux conteneurs maritimes (2016-016) (voir la section 2.3);
 - e) ressource mise à disposition sur la surveillance phytosanitaire (2015-015);

¹⁴ Liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/list-topics-ippc-implementation/list>.

¹⁵ Liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/list-topics-ippc-implementation/list>.

- f) ressource mise à disposition sur la conception de laboratoires de quarantaine végétale (2018-013);
 - g) matériel de sensibilisation sur la gestion des végétaux et des produits végétaux transportés par des passagers entrants (2018-017);
 - h) diagnostic des organismes nuisibles (2016-015);
 - i) guide sur la détermination de la situation d'un organisme nuisible (2017-048);
 - j) révision du guide sur la surveillance (2017-049);
 - k) guide sur la prévention de la chenille légionnaire d'automne (2020-010);
- 2) *prendre note* de l'état d'avancement des différents thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités;
 - 3) *prendre note* des degrés de priorité attribués à chacun des thèmes.

F. Équipe du Comité chargée de l'ECP

63. Le présent rapport contient des informations sur l'équipe chargée de l'ECP. Des renseignements complémentaires sur les activités d'évaluation des capacités phytosanitaires sont fournis au titre du point 11.4 de l'ordre du jour de la CMP.

64. Entre le 17 mars et le 25 octobre 2021, l'équipe a tenu six réunions en ligne. Les points qui figuraient à l'ordre du jour avaient pour but de faire progresser l'exécution de la stratégie en matière d'évaluation des capacités phytosanitaires pour la période 2020-2030¹⁶.

65. Les participants se sont penchés sur la réalisation des tâches ci-après, arrêtées par le Comité à sa réunion de novembre 2021:

- rédiger une procédure de certification des facilitateurs ECP;
- rédiger un accord de confidentialité applicable aux observateurs qui participent à une ECP;
- examiner la stratégie en matière d'évaluation des capacités phytosanitaires pour 2020-2030 à la lumière des informations les plus récentes révélées par l'évaluation a posteriori du projet 401 du STDF, et rédiger un projet de mise à jour;
- réfléchir à la réalisation d'une étude théorique visant à améliorer l'ECP (outil, plateforme et procédures) ainsi qu'à la mise en place de cours de formation à l'intention des nouveaux facilitateurs ECP.

66. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* des activités menées en vue de faire progresser l'exécution de la stratégie en matière d'évaluation des capacités phytosanitaires pour la période 2020-2030.

G. Équipe du Comité chargée de *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* race tropicale 4 (TR4)

67. Le Comité a créé l'équipe chargée de *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* race tropicale 4 (TR4). Puisqu'il s'agit d'un problème nouveau qui retient beaucoup l'attention, et en vue de s'aligner sur le Groupe de travail technique FAO/CIPV sur les mesures de quarantaine et phytosanitaires contre la chenille légionnaire d'automne, le Comité a décidé qu'il convenait, dans ce cas précis, d'établir un mandat¹⁷ pour cette équipe, mandat qu'il a par la suite approuvé.

¹⁶ Stratégie en matière d'évaluation des capacités phytosanitaires pour la période 2020-2030 (en anglais): <http://www.ippc.int/en/publications/87701/>.

¹⁷ Mandat de l'équipe du Comité chargée de la TR4 (en anglais): <http://www.ippc.int/en/publications/89830/>.

68. En mai 2021, le secrétariat de la CIPV a lancé un appel à candidatures d'experts¹⁸, à la suite duquel le Comité a sélectionné 10 experts¹⁹. L'équipe s'est réunie le 30 septembre et le 6 octobre et est convenue de se réunir tous les mois. Elle est également convenue d'élaborer des supports applicables à l'échelle mondiale sur la prévention, la préparation et les interventions face à la TR4, ainsi que d'organiser des ateliers sur le diagnostic, l'inspection et la surveillance. Ces activités sont en cours. De plus amples informations sur les travaux techniques sont fournies au titre du point 13 de l'ordre du jour de la CMP.

69. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* des travaux réalisés par l'équipe du Comité chargée de *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* race tropicale 4 (TR4).

H. Équipe du Comité chargée des projets

70. En février 2021, l'équipe chargée des projets a lancé un appel à propositions de projets en matière de mise en œuvre et de renforcement des capacités. Elle a ensuite examiné les projets soumis et choisi ceux qu'elle présenterait à la quatorzième réunion en ligne du Comité, en mai. Des descriptifs de tous les projets soumis et de toutes les présentations données sur les projets sélectionnés sont disponibles sur le PPI²⁰.

71. Des informations complémentaires sur certains des projets gérés par le secrétariat de la CIPV sont présentées au titre du point 11.6 de l'ordre du jour de la CMP.

72. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* des travaux réalisés par l'équipe du Comité chargée des projets.

I. Équipe du Comité chargée des ressources en ligne et équipe du Comité chargée des ressources mises à disposition

73. Lors de sa quinzième réunion en ligne, le Comité a examiné les critères et les procédures de révision et d'approbation des ressources phytosanitaires mises à disposition en vue de leur publication sur le PPI²¹. L'équipe chargée des ressources mises à disposition a examiné les ressources phytosanitaires fournies par les ONPV, les ORPV et d'autres organisations à la lumière des critères publiés sur le PPI²².

74. Des pages web sur les composantes d'un système phytosanitaire²³, telles que définies par le Comité, ont été créées. On y trouve des liens vers des ressources utiles – NIMP, recommandations de la CMP, guides, matériel pédagogique et ressources mises à disposition – qui peuvent aider les ONPV à bâtir de meilleurs systèmes phytosanitaires nationaux. Toutes les pages sont rédigées et publiées en collaboration avec les membres du Comité. On trouvera ci-après la liste des pages qui ont été créées et mises en ligne en 2021:

- «Contingency plans» (Plans d'intervention en cas d'urgence);
- «Diagnostics» (Diagnostic);

¹⁸ Appel à candidatures d'experts qualifiés pour siéger au sein de l'équipe chargée de la TR4 (en anglais): <http://www.ippc.int/en/calls/call-for-experts-ic-team-on-fusarium-oxysporum-f-sp-cubense-tropical-race-4-tr4/>.

¹⁹ Liste des membres de l'équipe chargée de la TR4 (en anglais): <http://www.ippc.int/en/publications/90168/>.

²⁰ Projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités (en anglais): <http://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/projects-on-implementation-and-capacity-development/>.

²¹ Critères applicables aux ressources mises à disposition (en anglais): <http://www.ippc.int/en/publications/90112/>.

²² Ressources mises à disposition (en anglais): <http://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/contributed-resource-list/>.

²³ Pages web sur les composantes d'un système phytosanitaire (en anglais): <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/phytosanitary-system/>.

- «E-Commerce» (Commerce électronique);
- «Inspection»;
- «Pest free areas & Areas of low pest prevalence» (Zones exemptes et zones à faible prévalence d'organismes nuisibles);
- «Pest Risk Analysis» (Analyse du risque phytosanitaire);
- «Phytosanitary Import Regulatory System» (Système de réglementation phytosanitaire des importations);
- «Phytosanitary Legislation» (Législation phytosanitaire);
- «Sea containers» (Conteneurs maritimes).
- Deux autres pages web ont été mises en lignes:
- «Frequently Asked Questions» (Foire aux questions);
- «How to share your phytosanitary technical resources» (Comment partager vos ressources techniques phytosanitaires).

75. En outre, la page sur les approches systémiques a été mise à jour: on y trouve désormais une présentation des outils en ligne²⁴ mis au point dans ce domaine dans le cadre du projet «Déployer une approche systémique à l'échelle mondiale» (MTF/INT/336/STF), financé par le STDF.

76. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* des travaux réalisés par l'équipe du Comité chargée des ressources en ligne.

V. Membres du Comité

77. M. Ringolds ARNITIS est devenu Représentant régional de l'Europe au sein du Comité, remplaçant ainsi à ce poste M^{me} Olga LAVRENTJEVA, après la démission de cette dernière, qui avait également occupé la fonction de présidente du Comité. De plus amples informations sur les membres du Comité sont fournies au titre du point 18.3 de l'ordre du jour de la CMP.

78. La CMP est invitée à:

- 1) *remercier* M^{me} Olga LAVRENTJEVA (Estonie), ancienne Présidente du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, de son dévouement et des contributions importantes qu'elle a apportées aux travaux du Comité.

VI. Conclusion

79. Le Comité espère que le présent rapport aura donné une vue d'ensemble des travaux qu'il a réalisés en 2021 et invite les parties contractantes qui souhaiteraient obtenir davantage d'informations à s'adresser aux représentants régionaux.

80. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* du travail accompli en 2021 par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.

²⁴ Outils en ligne relatifs aux approches systémiques (en anglais): <http://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/phytosanitary-system/systems-approach/systems-approach-online-tools/>.

VII. Récapitulatif des décisions demandées à la CMP

81. La CMP est invitée à:

I. Introduction

remercier les experts suivants:

pour leurs contributions à la publication intitulée *Pest Status Guide*:

Guadalupe MONTES (Argentine);

Wendy ODGERS (Australie);

Nelson LAVILLE (Dominique);

Ebenezer ABOAGYE (Ghana);

Dominic EYRE (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord);

pour leurs contributions à la publication intitulée *Surveillance guide*:

Chris DALE (Australie);

Ruth AREVALO MACIAS (Chili);

Pablo CORTESE (Argentine);

Hernan ZETINA (Belize);

Robert FAVRIN (Canada);

Magda GONZÁLEZ ARROYO (Costa Rica);

George MOMANYI (Kenya);

Ringolds ARNITIS (Lettonie);

Paul STEVENS (Nouvelle-Zélande);

Leroy WHILBY (États-Unis d'Amérique);

pour leurs contributions à la publication intitulée *Fall armyworm prevention guide*:

Chris DALE (Australie);

Mekki CHOUIBANI (Maroc);

Viliami (Pila) KAMI (Tonga);

Valerio LUCCHESI (Italie);

Mariangela CIAMPITTI (Italie);

Tek TAY (Australie);

Roger DAY (Kenya);

Alison WATSON (Singapour).

II. Réunions tenues par le Comité en 2021

prendre note des conclusions des réunions tenues en 2021 par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.

III.A. Sous-groupe du Comité sur le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS)

prendre note des activités menées par le Sous-groupe du Comité sur l'IRSS.

III.B. Sous-groupe du Comité sur la prévention et le règlement des différends

prendre note de la situation actuelle du Sous-groupe du Comité sur la prévention et le règlement des différends.

III.C. Sous-groupe du Comité sur l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes

prendre note des activités menées par le Sous-groupe du Comité sur l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes.

IV.A. Équipe du Comité chargée des obligations nationales en matière de communication d'informations

prendre note des activités menées par l'équipe du Comité chargée des obligations nationales en matière de communication d'informations.

IV.B. Équipe du Comité chargée du commerce électronique

prendre note des activités menées par l'équipe du Comité chargée du commerce électronique.

IV.C. Équipe du Comité chargée du Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre

prendre note des activités menées par l'équipe du Comité chargée du Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre.

IV.D. Équipe du Comité chargée des guides et du matériel pédagogique

prendre note des activités menées par l'équipe du Comité chargée des guides et du matériel pédagogique;

prendre note des guides et des supports pédagogiques publiés en 2021;

prendre note des progrès réalisés dans l'élaboration des guides et du matériel pédagogique.

IV.E. Ajustements que le Comité propose d'apporter à la liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités

approuver la suppression des thèmes ci-après de la liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités:

- programme sur le renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'infestations d'organismes nuisibles (2017-051) (voir le point 8.8.1 de l'ordre du jour de la CMP);
- révision des procédures de règlement des différends (1999-005) (voir le document CPM 2022/05);
- modernisation de l'outil ECP (2017-052) (voir le point 11.4 de l'ordre du jour de la CMP);
- programme relatif aux conteneurs maritimes (2016-016) (voir la section 2.3);
- ressource mise à disposition sur la surveillance phytosanitaire (2015-015);
- ressource mise à disposition sur la conception de laboratoires de quarantaine végétale (2018-013);
- matériel de sensibilisation sur la gestion des végétaux et des produits végétaux transportés par des passagers entrants (2018-017);
- diagnostic des organismes nuisibles (2016-015);
- guide sur la détermination de la situation d'un organisme nuisible (2017-048);
- révision du guide sur la surveillance (2017-049);
- guide sur la prévention de la chenille légionnaire d'automne (2020-010);

prendre note de l'état d'avancement des différents thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités;

prendre note des degrés de priorité attribués à chacun des thèmes.

IV.F. Équipe du Comité chargée de l'ECP

prendre note des activités menées en vue de faire progresser l'exécution de la stratégie en matière d'évaluation des capacités phytosanitaires pour la période 2020-2030.

IV.G. Équipe du Comité chargée de *Fusarium oxysporum* f. sp. *cupense* race tropicale 4 (TR4)

prendre note des travaux réalisés par l'équipe du Comité chargée de *Fusarium oxysporum* f. sp. *cupense* race tropicale 4 (TR4).

IV. H. Équipe du Comité chargée des projets

prendre note des travaux réalisés par l'équipe du Comité chargée des projets.

IV. I. Équipe du Comité chargée des ressources en ligne

prendre note des travaux réalisés par l'équipe du Comité chargée des ressources en ligne.

V. Membres du Comité

remercier M^{me} Olga LAVRENTJEVA (Estonie), ancienne Présidente du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, de son dévouement et des contributions importantes qu'elle a apportées aux travaux du Comité.

VI. Conclusion

prendre note du travail accompli en 2021 par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.